

L'effet « Réserve » Un impact positif sur la pêche artisanale

Réalisés depuis plus de vingt ans dans les bouches de Bonifacio, les suivis scientifiques mettent en évidence « l'effet Réserve » : les ressources halieutiques sont supérieures dans les Aires marines protégées.

Réserve naturelle des bouches de Bonifacio (79 460 ha).

Les premières analyses montrent des rendements des filets trémails en augmentation significative depuis une décennie dans l'archipel des îles Lavezzi, classé depuis 1982 en Réserve naturelle. La pêche artisanale y est limitée et les activités de loisir réglementées (chasse sous-marine interdite notamment) (fig.1). Les différences inter-zones de rendements évaluées au sein de la Réserve naturelle des bouches de Bonifacio semblent confirmer cette hypothèse (fig.1).

L'interdiction des petites mailles de filet depuis les années 80 semble produire un effet positif sur les faibles proportions de petits individus pêchés (environ 10%). Parallèlement, les évaluations visuelles entre dix et vingt mètres montrent une stabilité de la biomasse moyenne à l'aire dans la Réserve intégrale de Bonifacio mais également dans l'archipel des Lavezzi, à l'inverse des zones laissées en libre exploitation (fig. 2). Ces suivis dévoilent donc qu'une activité comme la pêche traditionnelle, limitée dans son effort temporel mais également technique, ne constitue pas, en Méditerranée, une contrainte majeure en matière de conservation de la ressource halieutique côtière (0-30 m).

Ce sont bien les activités halieutiques en voie de développement anarchique qui constituent une véritable menace (pêche de loisir, palangres, chasse sous-marine).

À l'heure actuelle, une très large majorité des pêcheurs de la prudence de Bonifacio participent à la politique de suivis scientifiques sous la forme de prestations de services rémunérées (calées et remontées de filets expérimentaux, embarquements de personnels scientifiques, mise à disposition des captures...). Dans les bouches de Bonifacio, la gestion de l'environnement depuis près de vingt ans produit un modèle équilibré de gestion soutenable des ressources halieutiques.

Il demeure essentiel de préserver, en collaboration avec les pêcheurs professionnels mais également avec les activités touristiques en voie de développement. Ces dernières devront intégrer des concepts de développement soutenable de leurs activités, compatibles avec le maintien de cet équilibre fragile.

Il semble important de continuer d'incrémenter à long terme la base de donnée halieutique de la Réserve naturelle des bouches de Bonifacio. De la même manière, il est essentiel de communiquer sur l'efficacité de cette gestion aux fins de transfert vers d'autres espaces confrontés à des problématiques similaires de conservation de la nature intégrant des activités halieutiques artisanales. ■

JEAN-MICHEL CULIOLI
RÉSERVE NATURELLE
DES BOUCHES DE BONIFACIO

>>> Mèl : culioli@oec.fr

Charte de bonnes pratiques, les pêcheurs sont preneurs

© Yves Giadu - Mission pour le Parc national marin d'Iroise



Rencontre avec

Gilles Bernard

ANIMATEUR DU COMITÉ LOCAL DES PÊCHES D'AUDIERNE (FINISTÈRE).

Pêche et protection de l'environnement, des intérêts communs

La pêche maritime est une activité économique qui a d'importantes interactions avec le milieu naturel marin. Cela tient principalement au fait que les pêcheurs exploitent une ressource produite par l'environnement naturel. Les ressources marines sont ainsi totalement tributaires de la qualité des écosystèmes dont elles font partie. De fait, leur disponibilité est liée à l'état de l'environnement et peut être accrue par sa conservation. Par ailleurs, la pêche côtière joue un rôle particulier dans les régions littorales. Dans un contexte de bonne gestion, elle peut constituer une activité durable reposant sur une ressource renouvelable qui permet de maintenir le tissu social et culturel, de contribuer à l'économie locale sans avoir d'incidence néfaste notable sur l'environnement. Elle peut aussi avoir un effet structurant en proposant une alternative à l'évolution vers le « tout tourisme » des fragiles économies littorales et insulaires.

Il existe donc un terrain et un intérêt communs entre la protection de l'environnement marin et l'exploitation des ressources halieutiques. Toute action de protection de l'environnement marin contribue directement ou indirectement à la protection des ressources et à leur renouvellement. Toutefois, des espèces marines commerciales peuvent faire l'objet de surexploitation amenant les stocks à un niveau si bas que leur restauration est presque impossible. Certains engins de pêche peuvent altérer les habitats en modifiant ou détruisant le substrat sur lequel ils sont utilisés. Des prélèvements trop importants de poissons d'un stock particulier sont susceptibles d'avoir des répercussions complexes sur les équilibres entre prédateurs, concurrents ou proies. Ainsi, les Aires marines protégées et les pêcheries sont souvent indissociables ! Les AMP doivent veiller à une exploitation raisonnée de la ressource

halieutique pour garantir le maintien en bon état des biocénoses marines et la conservation de la biodiversité marine. Ce faisant, elles jouent un rôle économique de production pérenne de ressources. Cette vocation des Aires marines protégées est reconnue au niveau international par l'IUCN qui considère qu'elles doivent permettre la protection, la conservation, mais aussi l'utilisation prudente des ressources (résolution 17-38). De la même façon, les instances en charge de la gestion des ressources marines exploitées, au premier rang desquelles la Commission européenne (dont c'est une compétence exclusive), s'intéressent de plus en plus à la protection de l'environnement. C'est dans le but d'intégrer les exigences de la protection de l'environnement marin que la Commission souhaite modifier profondément la politique commune des pêches.

On observe donc un rapprochement des structures se préoccupant de protection de l'environnement naturel et de gestion des pêches. C'est dans les AMP que peut s'effectuer leur rencontre ! Cette évolution se traduit par le fait que la gestion des pêches dans les Aires marines protégées ne s'entend plus uniquement qu'en termes d'interdiction. Cette nouvelle approche intègre la protection de l'environnement dans la gestion des pêches et vice versa. L'interdiction devient alors un outil de conservation de la biodiversité et de gestion des pêches.

Cette gestion « intégrée » correspond à un réel besoin. C'est aussi une opportunité pour créer de nouvelles AMP et développer une approche moderne des espaces protégés. Ils pourront ainsi devenir des lieux dans lesquels des modes de développement différents des activités de pêche seront expérimentés, financés et évalués. ■

PHILIPPE LE NILIOT - MISSION PARC MARIN D'IROISE
FREDERIC BACHET - PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE

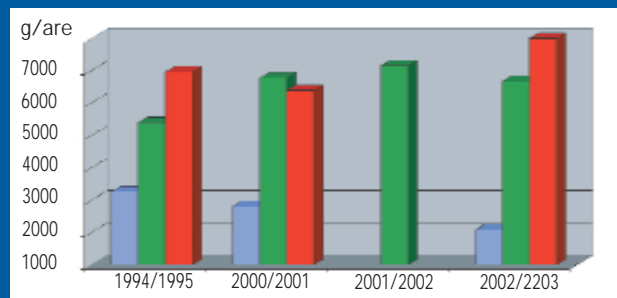
LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS SEMBLENT PLUTÔT FAVORABLES

À LA CRÉATION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE À LA POINTE DE BRETAGNE. N'EST-CE PAS SURPRENANT POUR UNE PROFESSION ACCUSÉE D'ÉPUISER LES RESSOURCES ?

Les pêcheurs y voient, avant tout, un outil de gestion efficace. Si dans le domaine terrestre, les missions d'une Aire naturelle protégée consistent essentiellement à préserver un patrimoine naturel et à organiser l'accueil du public, ce peut être bien plus dans le domaine maritime. En termes de concertation, notamment. Ainsi, l'AMP pourrait permettre aux différents « utilisateurs » de la mer d'évoquer des problèmes de cohabitation dans un cadre autre que conflictuel. Pêcheurs de loisirs, plongeurs, régatiers, professionnels, les intérêts sont trop souvent contradictoires. Associer les scientifiques (et leurs compétences), les acteurs de la société civile préoccupés par la qualité de l'environnement et les institutionnels, c'est là le moyen de réfléchir tous ensemble à une gestion durable et respectable de cette fragile ressource qui est notre « fonds de commerce ».

suite page 14 ●●●

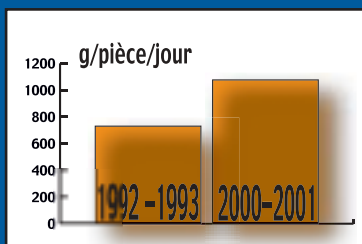
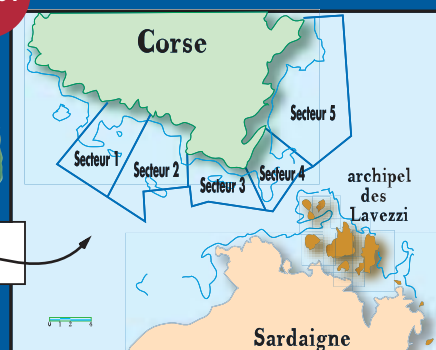
Figure 2 ÉVOLUTION DEPUIS 1994 DES INDICES DE BIOMASSE MOYENS (21 ESPÈCES CIBLES) SUR LA ROCHE ENTRE 10 ET 20 MÈTRES DANS TROIS STATIONS D'ÉTUDE



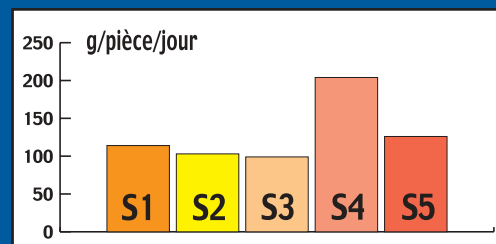
■ Libre exploitation : baisse significative en 2002/2003.
■ Réserve partielle (pêche artisanale autorisée, pêche loisir réglementée, pêche sous-marine interdite) : stabilité.
■ Réserve intégrale : stabilité.

Figure 1

DIFFÉRENCE DE RENDEMENT (FILET TRÉMAIL) EN FONCTION DES SECTEURS OU DES ANNÉES



Rendements moyens des filets trémails archipel des Lavezzi.



Rendements moyens en grammes de poissons sensibles à la chasse sous-marine. Relevé dans les filets trémails calés 24 heures dans les bouches de Bonifacio. Le secteur 4 étant protégé partiellement depuis 1982.

Source : Office de l'environnement de la Corse / Réserve naturelle des bouches de Bonifacio

Source : Office de l'environnement de la Corse / Réserve naturelle des bouches de Bonifacio